



**Mémoire présenté par la
Fédération des pourvoiries du Québec
dans le cadre de la
Réflexion sur l'avenir de la forêt**

Avril 2024

La forêt québécoise fait partie intégrante du milieu forestier québécois. Les entreprises de pourvoiries dépendent tout autant de cette forêt que toutes autres entreprises forestières qu'elles mettent en valeur de façon simplement différente. Ainsi, c'est non seulement par souci d'assurer l'avenir des territoires forestiers qu'elles protègent et mettent en valeur depuis plusieurs décennies que les pourvoiries participent à la présente démarche, mais également pour assurer le maintien des 4200 emplois qu'elles génèrent en assurant l'accès à leur territoire à plus de 520 000 personnes différentes chaque année. La foresterie telle que planifiée par le MRNF depuis une dizaine d'années, couplée aux autres perturbations naturelles exacerbées par les changements climatiques, amène les pourvoyeurs à douter fortement de l'avenir des forêts dont ils dépendent. C'est donc d'un très bon œil que la Fédération des pourvoiries du Québec et ses membres accueillent l'initiative de révision des façons de faire actuelles de madame Maïté Blanchette Vézina. Bien que les feux de forêt de l'été 2023 aient surtout un impact indirect sur leurs activités par la fermeture des territoires, cela a représenté un éveil certain pour de nombreuses personnes de l'importance d'assurer la mise en place de conditions adéquates à court terme et d'agir pour assurer l'avenir des forêts dont nous dépendons. L'aménagement forestier étant le principal outil de modification des milieux naturels, il est essentiel de s'assurer d'une utilisation réellement durable sur le terrain et non seulement sous la forme de référence théorique à grande échelle.

C'est donc sur fond de changements climatiques inévitables et d'une volonté sans précédent d'assurer l'avenir des milieux forestiers qu'elles mettent en valeur que les pourvoiries se prononcent ici en faveur de profonds changements de la vision actuelle par prélèvement de nos forêts. Une vision durable inclusive et respectueuse des gens vivant dans, et de, la forêt qui reconnaît et protège les avantages multiples que les forêts procurent à la société, notamment via les pourvoiries, doit être mise en place. Les pourvoyeurs demeurent des témoins privilégiés de l'influence des variations climatiques sur les écosystèmes ainsi que des opérations forestières sur la faune et les milieux naturels du Québec. Ils demeurent en forêt, ils vivent et observent directement ces changements. Ce sont avant tout des alliés, des entreprises du milieu forestier légitimes ayant fait leurs preuves depuis longtemps et générant de multiples avantages pour la société. Actuellement, les pourvoiries sont considérées comme des contraintes sectorielles dont il faut minimiser les impacts sur le secteur ligneux par un système trop complexe, rigide et sectoriel de planification qui ne tient même plus compte de leur existence. Oui, des changements s'imposent.

Les 510 entreprises de pourvoiries et leurs 4200 employés, répartis dans toutes les régions du Québec, doivent déjà composer avec les aléas de la nature au quotidien. Que ce soit dans le Grand-Nord, sur les îles du Saint-Laurent, dans nos différentes forêts, en avion, par hydravion, via nos cours d'eau ou directement sur le réseau routier souvent hérité de l'exploitation forestière, ceux-ci sont les témoins directs de crues et de précipitations historiques, de sécheresses et de feux, de printemps hâtifs et tardifs, de chutes de neige trop abondantes ou quasi inexistantes, et surtout des impacts que toutes ces manifestations peuvent avoir sur la sécurité, la faune et ses habitats, de même que sur leur activité économique de plus d'un quart de milliard de dollars annuellement. Les pourvoyeurs sont également témoins des impacts des opérations des récoltes forestières et de leurs conséquences, positives ou négatives, à court, moyen et long terme. Ils sont aussi témoins des changements dans les façons de planifier et de la place qui leur est faite. Bien au-delà du simple usage d'un territoire forestier, les pourvoyeurs ont toujours été des gestionnaires très impliqués dans sa protection et la cohabitation avec tout autre acteur pouvant influencer la qualité du milieu. Assurer la qualité d'une expérience faunique et touristique bénéfique à des centaines de milliers de familles qui ont pu découvrir leur patrimoine forestier directement en forêt est leur raison d'être. Du même coup, elles génèrent richesses, emplois, diversification économique et découverte des régions en occupant le territoire.

La faible superficie de territoires qu'elles occupent les rend également très vulnérables aux fluctuations locales qui accompagnent et accompagneront en premier lieu ces variations. Un territoire de quelques kilomètres carrés peut aisément être entièrement couvert par un incendie de forêt, un chablis, un plan de coupes ou par un foyer d'éclosion d'une épidémie d'insectes. Les pourvoyeurs en seront les témoins immédiats et il n'est pas rare que ceux-ci soient la personne qui informe le MRNF de la présence de forêts impactées. Leur clientèle est également très sensible à l'état des milieux et rapporte leurs observations et leurs impressions aux pourvoyeurs toujours à l'écoute. Leurs entreprises dépendent de leur satisfaction.

La plupart des risques sont déjà existants et les pourvoiries composent avec ceux-ci du mieux qu'elles le peuvent. Mais, l'augmentation de l'amplitude et de la fréquence des phénomènes météorologiques représente une situation où leur adaptabilité et leur résilience risquent d'être mises à rude épreuve et il est essentiel de travailler dès maintenant à prévenir les conséquences les plus graves, notamment sur la clientèle qui s'en remet aux pourvoyeurs pour leur sécurité, mais aussi sur le milieu dont l'entreprise dépend. Les pourvoyeurs sont donc très sensibilisés aux impacts que pourraient générer les épisodes climatiques extrêmes qui accompagneront vraisemblablement les changements climatiques et le réchauffement planétaire.

Le réseau des pourvoiries est également très au fait des avantages et inconvénients que peut représenter un outil aussi puissant que l'aménagement forestier sur l'avenir du territoire. Le fait d'utiliser et de mettre à disposition cet outil pour faire face aux multiples défis du milieu forestier sur les pourvoiries représenterait une avancée hors du commun. La Fédération des pourvoiries tient donc à remercier la ministre de lui donner l'occasion de transmettre, en leurs noms, les préoccupations, attentes et enjeux des pourvoiries dans le cadre de cette tournée et ainsi influencer l'avenir des milieux forestiers dont ils dépendent par la prise en compte de leur réalité dans les orientations d'aménagements forestiers et du territoire.

Avant tout, nous sommes convaincus que de façon générale les forêts naturelles sont de loin mieux adaptées pour faire face à l'évolution attendue du climat que des forêts aménagées de façon plus homogène et jeune pour en augmenter essentiellement la production de bois. La résilience de nos écosystèmes passe par leur diversité, leur santé et leur complexité. Cela dit, l'aménagement forestier demeure un volet incontournable de l'économie et de la réponse aux besoins de la société. C'est donc dans cet esprit que nous croyons que le fait de conserver des forêts abondantes, riches et diversifiées sur les 4,6 % des unités d'aménagement occupées par les pourvoiries permettra de diminuer les risques pour nos membres, protéger et additionner les deux économies au lieu de les opposer et contribuer à la résilience des écosystèmes plus larges qui composent nos forêts. Nous ne croyons pas que de récolter toutes les forêts d'une pourvoirie pour imiter un éventuel feu et en faire des monocultures intensives sous prétexte de changements climatiques soit approprié ou pertinent.

Il est également vraisemblablement ardu pour le MRNF de capter les activités de pourvoiries en termes d'économie comme le démontre la situation actuelle. Nous proposons donc un modèle de planification qui vise à assurer l'avenir des forêts de chaque pourvoirie en les aménageant de façon durable plutôt que de vous demander d'intégrer leurs besoins sous forme de normes générales souvent minimales ou de directives ne laissant pas de place à la grande variété de situations des pourvoiries. Cela évitera de générer artificiellement deux classes d'entreprises, soit celles à favoriser (production ligneuse) et celles dont les besoins représentent des contraintes aux opérations des premières et aux redevances forestières. Malheureusement, le système en place ne permet aucune forme de réflexion ou de défense possible sur les gains et pertes économiques réelles ou totales en imposant d'entrée de jeu une perception négative des économies non ligneuses. Il en va du respect des entrepreneurs et des gens qui travaillent dans notre secteur de revoir cette approche.

Nos activités relèvent directement des conditions territoriales et des forêts qui les constituent et qui sont directement impactées par les orientations et activités forestières. Avec un sujet aussi sérieux que les changements climatiques et le réchauffement planétaire, il devient essentiel de laisser tomber les barrières et se donner une vue d'ensemble dans les actions à mettre en place.

Que sur chaque territoire de pourvoirie :

- ***Des forêts pérennes présentes en tout temps, au couvert mature dominant permettant de maximiser le carbone capté tout en assurant le maintien des conditions de résilience et de protection des écosystèmes ;***
- ***Des travaux d'aménagement forestier planifiés à l'échelle de la pourvoirie, ensemble, pour assurer prévisibilité et souplesse par une mise en œuvre respectueuse de chacun ;***
- ***Des accès stables et réfléchis au territoire, planifiés pour les différents usages, actuels et futurs.***

Bref, que le milieu forestier de chaque territoire de pourvoirie soit aménagé de façon durable.

Concrètement, des changements légaux, réglementaires et une révision des responsabilités et approches de planification s'imposent. Nous désirons que, peu importe le partage des responsabilités actuelles ou à venir, la loi reconnaisse d'entrée de jeu que les pourvoiries doivent être aménagées de façon durable via un plan d'aménagement spécifique et adapté. À ce stade, et afin d'éviter que des délais ne nuisent à la mise en place des changements immédiats nécessaires, ces plans se veulent simples, pouvant être intégrés aux plans par UA et réalisés avant tout pour assurer la prise en compte de l'avenir des pourvoiries et leur permettre de planifier leurs activités. De tels plans demandent essentiellement de revoir les façons de faire actuelles en planifiant pour le territoire de mise en valeur d'une pourvoirie plutôt qu'à des échelles arbitraires et réfléchies pour suivre des indicateurs d'immenses territoires. Chemins, niveau de récolte durable et déploiement des interventions convenues entre les intervenants les plus concernés en fonction de l'utilisation du territoire générant des bénéfices et de l'économie. La nature n'en sera aucunement affectée négativement, bien au contraire.

Réponses aux questions

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques?

FPQ : L'avenir climatique est incertain et les événements climatiques extrêmes de plus en plus présents (hivers avec ou sans neige, sécheresses ou précipitations sévères, feux, réchauffement de l'eau, gel tardif, etc.). L'approche la plus sage est de maintenir des forêts proches de la nature. Les forêts naturelles sont déjà adaptées à des perturbations climatiques difficiles. Reproduire des forêts naturelles, avec toute la complexité que cela implique, incluant les structures d'âge, est la voie à suivre. Les pourvoiries dépendent des forêts présentes sur leur territoire de mise en valeur dont la dimension est relativement faible. Pour assurer l'avenir de ces territoires, l'idéal est de planifier pour maintenir sur chacun de ceux-ci des forêts capables de résilience et donc représentatives de l'état naturel. Il doit y avoir une approche qui, dès le début des exercices de planification, reconnaît ce besoin. Des forêts accessibles et aménagées à l'échelle de la pourvoirie permettront une plus grande agilité dans les choix d'aménagement actuels et futurs. Une telle approche facilite le suivi et l'adaptation au fil du temps, permet d'augmenter/rétablir la valeur des bois sur pied en plus de permettre de réellement faire les meilleurs choix d'interventions de façon à assurer la durabilité des services socio-écologiques que fournit la forêt. Elle permet aussi d'assurer le maintien des potentiels fauniques et touristiques à la hauteur des attentes. Il s'agit de la meilleure avenue pour que les générations futures puissent bénéficier des mêmes avantages que les précédentes. La planification doit donc assurer l'aménagement forestier durable de chaque pourvoirie à toutes les étapes.

Expliquez pourquoi.

Il faut que la priorité soit de ramener la forêt à un état adéquat et éviter le piège de la récolte préventive ou des chantiers disproportionnés qui rendraient nos écosystèmes plus fragiles. D'un autre côté, il faut augmenter l'agilité des interventions pour réagir au moment opportun là où ce sera nécessaire et aider la nature au besoin à se régénérer. Notre agilité à intervenir au bon moment suivant les épisodes climatiques et perturbations naturelles en sera beaucoup plus grande, la qualité et la résilience de nos forêts aussi (sans compter les habitats, les potentiels de mises en valeur multiples, les paniers de produits encore méconnus, etc.). La prévisibilité associée à un tel modèle est bénéfique pour toutes les économies et permet de voir l'aménagement forestier comme une activité de création de richesses pour l'avenir et non seulement à court terme comme l'imposent trop souvent les visions de prélèvements de volumes ligneux sans égard au milieu qui reste derrière. L'objectif de base n'est pas de diminuer ou augmenter la récolte, mais de viser à recréer des forêts plus résilientes et adaptées à l'échelle du territoire soutenant les services de la pourvoirie. Diversité et agilité, toujours à l'échelle de notre usage du territoire, doivent primer pour maintenir les avantages multiples qu'il procure à la société. Les pourvoiries génèrent une économie très importante, souvent même plus grande que la foresterie à leur échelle territoriale, et qui a su démontrer sa résilience. De plus, le potentiel international est immense et en forte croissance. C'est dans le plus grand intérêt des régions et du Québec de maintenir une diversité économique, de source de richesses et d'emplois issus de notre territoire forestier public.

Sous-thème 2. Productivité des forêts

1. Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

Position officielle de la FPQ : Les AIPL sont à proscrire sur le territoire de mise en valeur des pourvoiries. Les investissements en aménagement du territoire forestier, inscrits dans un plan d'aménagement forestier durable de chaque territoire sous bail de droits exclusifs consensuel et contribuant aux objectifs de ce territoire sous bail, permettraient de produire du bois, de la valeur et de la richesse totale sans aucun doute plus grande qu'une vision essentiellement axée sur la récolte de matière ligneuse. La FPQ ne se prononce pas contre la création d'AIPL sur certaines autres parties de territoires à des fins de protection des investissements sylvicoles. Cependant, une mise en garde essentielle est à faire sur la tentation de créer un effet de possibilité en récoltant aujourd'hui plus de bois en supposant que des plantations compenseront plus tard ces volumes ou en tentant de compenser des pertes de superficies productives sous d'autres affectations. Les changements climatiques ont rendu toute forme d'hypothèse de ce genre trop hasardeuse pour que l'avenir de nos forêts en dépende.

Produire du bois sur pied est déjà possible en misant sur une foresterie plus précise (taux de croissance réels, traitements plus précis, etc.). Le zonage demeure possible en concertation pour protéger des investissements, mais utiliser le zonage pour décider où les moyens financiers seront consacrés dans le futur nous semble être un grand risque. Diversifier les approches par prudence et parfaire nos connaissances seraient de bonnes idées. En pourvoirie, nous visons des territoires aux forêts de haute qualité afin d'assurer leur utilisation à diverses fins et de façon durable. Cette approche est selon nous beaucoup plus rentable pour la société à moyen et long terme même si nous demeurons conscients qu'il s'agit là d'un coût à court terme, que nous considérons comme un investissement dans l'aménagement de notre territoire public. Il faut financer des opérations adaptées, ne pas faire de l'approvisionnement à court terme à rabais. Un peu de vision et de fierté justifieraient amplement de penser réellement à l'avenir.

Les pourvoiries s'opposent en premier lieu à l'implantation d'AIPL sur les territoires de pourvoiries à droits exclusifs par principe de précaution, par manque d'informations sur l'avenir du milieu forestier qu'elles mettent en valeur et à cause de la priorité ligneuse qui lui est associé. Celle-ci remettrait également en question les activités de pourvoiries notamment à cause de la faible dimension des territoires (zone d'impact) ainsi que la capacité à bénéficier des droits déjà accordés par le bail. Une cohabitation basée sur le respect de multiples enjeux est de loin plus prometteuse et garante d'une paix sociale nécessaire. Le territoire forestier est grand, les pourvoiries ne représentent qu'une fraction de celui-ci et sont déjà intensivement utilisées. Les territoires de pourvoiries représentent seulement 4,7 % du territoire sous garantie d'approvisionnement. Il reste 95,3 % pour mettre des AIPL, bien plus que notre capacité, même à long terme.

Il faudrait selon nous, pour produire mieux, **que des moyens financiers soient disponibles pour bien aménager notre territoire forestier dès l'étape de la planification** qui elle doit viser à atteindre les divers objectifs (répartition, structure, traitements, régénération naturelle, maintien des accès créés, acceptabilité, productivité, etc. au bon endroit au bon moment permettant de produire plus de bois et plus de valeur dans bien des régions) et pas seulement alimenter les usines à court terme. **L'état n'investit déjà pas assez en aménagement intégré**, mieux vaut ne pas diriger tous les moyens au même endroit, pour ensuite risquer de voir brûler tous les investissements en un seul feu... (Protéger les investissements n'est pas garanti par un zonage. Les feux qui ont détruit des plantations le prouvent bien. Il vaut mieux voir un peu plus largement la protection de notre patrimoine en limitant les risques avec tous les outils d'aménagement intégré à notre disposition.)

2. Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec ?

Réponse : Le carbone capté dans les forêts est sans doute le bon moyen d'être efficace à court terme sur le bilan. La réalité touristique des pourvoies s'inscrit dans un contexte où les autres destinations n'hésitent pas à faire état de leur bilan carbone. Le carbone capté dans nos forêts a une valeur réelle qui se doit d'être tout aussi considérée que celle des produits du bois dans un bilan. Nous avons tout aussi besoin de démontrer que nous avons de saines pratiques d'aménagement du milieu forestier et en pourvoies, il faut en plus que les gens sur le terrain puissent le constater.

Augmenter le stock ligneux sur pied permet souvent de créer des forêts plus attractives ce qui est compatible avec le fait de chercher à produire plus de valeur pour chaque arbre (debout et lorsqu'il sera récolté). Une vision d'aménagement intégré doit considérer ces éléments porteurs d'avenir combinés avec une approche agile d'intervention basée sur un suivi à la hauteur de l'attention portée à nos forêts. Quel est notre bilan du carbone capté en forêt ? Il augmente où il diminue ?

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public ?

Réponse : Ailleurs qu'en pourvoies.

Faute d'information autre que la priorité d'usage, nous nous devons de concevoir les scénarios les plus impactants. Ce n'est pas de la foresterie, mais une approche d'affectation du territoire, sectorielle, voire une proposition de changement de vocation. Elle mériterait sans doute d'être soumise au BAPE au même titre que les autres activités industrielles (mines, éoliennes, etc.).

La foresterie est un outil d'aménagement du milieu forestier compatible avec la plupart des activités, à condition de travailler différemment de ce qui se fait en ce moment. Il faut éviter de faire croître un secteur au détriment des autres (par exemple on aurait pu du même coup proposer de zoner les pourvoies en territoire touristique intensif de mise en valeur de la faune dans ce cas).

Évidemment, si l'on fait abstraction de l'incertitude climatique, des grandes perturbations naturelles et de la planification forestière d'aménagement non intégrée en vigueur, une vision du déploiement à long terme et durable du réseau routier et du territoire permettrait possiblement de mieux réfléchir aux endroits où planifier une plus grande intensité d'interventions sylvicoles. Synchroniser la récolte et la gestion des accès dans les choix demeure une approche essentielle à toute prétention d'aménagement durable du territoire forestier.

Sous-thème 3. Accès au territoire forestier public

1. Quels changements devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages en forêt publique et pourquoi?
 - Réfléchir à long terme à l'utilisation du territoire et planifier les chemins en conséquence serait un bon début ;
 - **Reconnaître que des chemins sont aussi une dette** (sédimentation, remplacement des traverses, fragmentation, etc.) ;
 - Mettre en place des conditions pour inciter à investir et planifier de façon durable le réseau routier (maintien, remise en production, utilisations futures spécifiques, etc.) ;
 - Faciliter/simplifier grandement la fermeture et la remise en production de chemins indésirables et orphelins (chemins de récolte abandonnés, etc.) ;
 - Planifier l'aménagement forestier et la gestion des accès simultanément (en même temps que certains usages qui permettent de contribuer au maintien du réseau routier par exemple) : Planifier et abandonner systématiquement n'est pas responsable ;
 - On ne part pas de zéro, la dette est déjà grande. Il faut éviter les transferts de responsabilités de ceux qui ont implanté ces chemins vers ceux qui doivent vivre avec des chemins en fin de vie (ponceaux, ponts) beaucoup trop abondants.

Les chemins actuels découlent essentiellement de la planification de la récolte forestière. La planification des activités d'aménagement forestier devrait plutôt être convenue à long terme avec comme toile de fond ce qu'il adviendra du territoire après la récolte et le maintien des activités. **Un plan d'aménagement durable par pourvoirie** vise justement à intégrer et déterminer un réseau routier concerté à maintenir ou fermer en synchronisant les interventions forestières pour répondre à l'utilisation de chacun et ainsi en favoriser le maintien à long terme et les chances d'investissements. Une planification sectorielle et non intégrée avec les usages, comme c'est le cas en ce moment, est une approche par abandon complet (dette) laissée par ceux qui en tirent des bénéfices à court terme sans autres considérations. C'est difficilement justifiable. Par exemple, il devrait y avoir une synchronisation entre les activités sylvicoles et le remplacement des infrastructures à maintenir. Peut-être, mettre en place un fonds pour le remplacement de chaque ponceau ou pont implanté ? La tendance actuelle en pourvoirie est de limiter grandement la création de nouveaux chemins (coupes également cela dit). Évidemment, l'accès par route n'est pas souhaité par tous non plus comme c'est le cas des pourvoiries par hydravion par exemple qui supportent plusieurs entreprises aériennes locales en plus de celles de pourvoiries et qui génèrent des emplois très lucratifs.

80 % des chemins ne seront pas entretenus après leur implantation pour la récolte selon les constats disponibles pour les pourvoiries. Ce sont des traverses de cours d'eau qui endommageront les habitats aquatiques, peuvent représenter des risques pour la sécurité des gens et des ponceaux de métal qui traineront dans nos rivières, des déchets reflétant la qualité de notre gestion. L'avenir des chemins (existants et à venir), incluant leur possible remise en production, doit être envisagé sérieusement de façon à commencer, dès maintenant, à corriger la situation qui ne va pas en s'améliorant. Il y a des centaines de milliers de kilomètres de chemins dans nos forêts (entre 450 000 et 550 000 km, et une moyenne de 1,5 ponceau par kilomètre).

Les demandes de fermetures actuelles sont presque toujours refusées. Le simple fait de faire une demande génère des conflits avec ceux qui veulent le libre usage absolu du territoire. Le MRNF en région fait preuve de très peu de courage pour changer la situation faute d'outils adéquats pour justifier l'acceptation face aux pressions locales. Il faut revoir et mieux définir le concept d'accès pour permettre de planifier que des

chemins de récoltes ne seront jamais des chemins d'accès, sans avoir à passer par de larges consultations. **Garder l'accès au territoire ne veut pas dire qu'il doit y avoir des chemins partout.**

Ceux qui implantent et autorisent doivent reconnaître avant tout leurs responsabilités de la situation et être les premiers agents facilitants pour réduire la dette actuelle de chemins, surtout s'ils ont été implantés via des plans sectoriels non concertés/intégrés. Il y a déjà une quantité importante de vieilles infrastructures implantées pour la récolte rendant la question de responsabilité des chemins existants très périlleuse. Favoriser les exercices de concertation locaux avec ceux qui peuvent agir (local = échelle d'une pourvoirie) pour corriger graduellement la situation en implantant, par exemple, des plans de gestion durable du réseau routier dans le cadre de l'élaboration des plans par pourvoirie est la solution que nous considérons la plus prometteuse à court terme. Les trop grands exercices maintes fois tentés sur l'ensemble des UA ramènent tout à des coûts d'entretien de ce que l'on souhaite maintenir, rien de concret pour les vieux chemins. Les pourvoyeurs veulent que leurs territoires soient bien aménagés et de haute qualité. Excellente place pour débiter.

2. Qui devrait assumer le financement de l'entretien du réseau de chemins multiusages en forêt publique, et qui devrait être responsable de son entretien et pourquoi ?

Les responsables des implantations sont responsables des impacts de leurs actions. Ce sont surtout des chemins forestiers implantés pour la récolte et étiquetés multiusages par la suite. Les pourvoyeurs doivent vivre avec l'implantation, souvent conflictuelle, des chemins, vivre avec les conséquences (braconnage, vols, quiétude, coûts économiques et environnementaux importants, etc.) et assumer les responsabilités des décisions des autres (sécurité des clients, qualité du produit, protection des cours d'eau, etc.). Refermer ou remettre en production un chemin est des outils utiles pour gérer certains impacts dans le cadre d'une planification concertée. De nombreuses pourvoiries ont dû se convertir complètement avec l'arrivée de chemins forestiers pour la récolte. Certaines avec succès, plus près des grands centres, d'autres moins pour différentes raisons (incapacité à contrôler le prélèvement par non-respect des limites de leurs baux, coûts de maintien trop élevés [trop de chemins et/ou très éloignées], etc.). Très difficile, voire impossible, de revenir en arrière une fois les routes présentes. La foresterie modifie réellement et de façon permanente le territoire forestier et ses usages, d'où l'importance de la considérer comme un outil d'aménagement du territoire forestier. Se fermer les yeux en planifiant exclusivement l'approvisionnement des usines est une grave erreur de gestion.

Avec un réseau consensuel et des visions partagées à long terme, il est possible d'au moins reprendre graduellement le contrôle de la situation même si le financement durable demeure un enjeu. En ce moment, pour une pourvoirie, décider où investir est déjà un défi périlleux. L'implantation de chemins non désirés impose des coûts et leur présence est souvent nuisible. Les chemins pour atteindre des secteurs déjà planifiés selon une vision court terme d'approvisionnement rendront impossible le maintien d'autres formes d'accès (hydravion par exemple) et risquent d'entraîner des pertes économiques importantes et des emplois très bien rémunérés. La moindre des choses serait de planifier en conséquence puisque le problème est connu. Éviter de laisser des centaines de millions de dollars de dettes aux prochaines générations pour chacune des UA va de soi. Créer un fonds à même les redevances générées par la récolte du bois serait déjà un pas dans le bon sens, mais la réflexion doit se faire avant l'implantation et mettre en place des incitatifs à remettre en production des chemins existants si on désire relever le défi comme société. Ne pas créer des guerres idéologiques à chaque situation (connues souvent à quelques semaines d'avis avant les imprévisibles opérations forestières). Demander à un pourvoyeur d'assumer les coûts des décisions de récoltes passées sur le réseau routier et ses activités sans planification concertée serait évidemment une avenue à éviter. Mieux vaut travailler ensemble.

3. Dans quel contexte le démantèlement de chemins devrait-il être préconisé à la suite de l'aménagement forestier et pourquoi ?

Dans le contexte d'une entente en ce qui a trait aux pourvoies compte tenu de l'usage intensif et permanent du territoire. Il y a beaucoup de chemins qui sont non désirés avec lesquels les pourvoyeurs doivent réellement composer compte tenu de leurs responsabilités (envers leurs clients, de gestion des ressources fauniques, d'investissements, réglementaires, etc.). **Une vision d'avenir du réseau routier et de l'utilisation du territoire de chaque pourvoirie** à long terme (et des impacts de l'aménagement sur le milieu) est essentielle pour démontrer le besoin de conserver, fermer, ou construire autrement, les chemins. Et cette réflexion doit se faire en impliquant ceux qui devront vivre avec les décisions avant tout.

Les fermetures de chemins et la remise en production après leur usage pour la récolte devraient être grandement facilitées et prévues dès l'autorisation de les aménager. Pour ceux qui existent déjà, s'il y a des options d'accès, elles devraient aussi être simplifiées (parfois des dizaines d'accès à une pourvoirie sont créés pour la récolte ce qui rend la gestion du prélèvement et des activités impossible). Devoir remplir des formulaires cas par cas soumis à de lourds processus de consultations, souvent conflictuels, générant des réponses négatives mal justifiées et souvent très peu convaincantes, représente une pratique qui doit être revue.

Un plan d'aménagement forestier durable par pourvoirie permettrait de faire des plans de gestion durable du réseau routier et ainsi assurer un aménagement forestier beaucoup plus responsable tout en démontrant que l'accès au territoire est maintenu et l'environnement mieux protégé. Les demandes seraient plus acceptables si on pouvait démontrer qu'elles s'inscrivent dans un plan réfléchi et documenté qui tient compte des différents besoins. Mais pour ça, il faut pouvoir planifier, pas seulement réagir aux intentions de récoltes spontanées. **L'absence de planification intégrée demeure un obstacle majeur.**

Thème 2. Approvisionnement en bois

Sous-thème 1. Planification forestière

1. Quels changements pourraient être apportés au processus de planification forestière pour permettre de mieux prendre en compte les préoccupations de tous les utilisateurs de la forêt tout en permettant la récolte forestière?

Revoir entièrement la façon de travailler actuelle. Le titre en dit long, le MRNF ne fait pas de l'aménagement intégré, il approvisionne les usines. Reconnaître qu'il existe des gens en forêt qui y vivent et qui en vivent, en utilisant eux aussi la forêt, et reconnaître qu'ils procurent eux aussi des avantages fait partie de l'esprit même de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Les impliquer dans la planification, afin de prévoir des interventions conciliables tenant compte de l'avenir de leur utilisation, de leur contribution et en considérant les bénéfices qu'ils génèrent pour la société, eux aussi, est une prémisse essentielle. Comme cela a été mis en place comme mesure corrective dans la loi précédente par suite de l'Erreur Boréale (ancien article 65, que faisait respecter le ministère 😊).

Nous souhaitons de notre côté que la planification des interventions forestières sur les pourvoiries tienne compte des activités de la pourvoirie et de l'avenir des forêts dont elle dépend. Autrement dit, réaliser la planification de l'aménagement forestier du territoire de la pourvoirie conjointement avec les principaux acteurs concernés par le déploiement des activités sur ce territoire via un plan d'aménagement forestier durable. Une planification qui traite des principaux éléments d'avenir de ce territoire tout en étant suffisamment concrète pour assurer prévisibilité, souplesse et confiance ! Nous croyons qu'il est urgent de mettre en place des solutions réellement gagnantes et porteuses d'avenir basées sur cette simple réflexion :

Pourquoi aménage-t-on notre territoire forestier ? Nous le faisons pour répondre à des besoins de la société. Nous devons le faire de façon responsable en assurant du même coup que les forêts puissent conserver leur résilience et leur capacité à fournir ses services aux générations actuelles et futures.

Pourquoi considérer les pourvoiries comme des contraintes lors de l'élaboration de plans d'aménagement forestier intégrés dits durables en vertu d'une loi qui devrait en assurer la prise en compte ?

Les pourvoiries répondent à des besoins de la société, sociaux et économiques. Les 520 000 clients des pourvoiries qui viennent pour s'y ressourcer, profiter de leur territoire, dépenser en région, permettre de favoriser l'économie québécoise plutôt que les plages du Maine, etc. Les 4200 emplois créés par les pourvoiries répondent à des besoins de gagner sa vie et de pratiquer des métiers selon les aspirations de chacun. Les 250 000 000 \$ de retombées générées par les pourvoiries annuellement contribuent autant à la richesse collective qu'à l'économie globale et à la consolidation des économies régionales trop peu diversifiées. Sans compter l'argent neuf — des centaines de millions de dollars au fil des ans — qui a été injecté dans l'économie québécoise par les touristes étrangers qui sont venus découvrir nos grands espaces. Et encore bien d'autres millions si on assure que la qualité des territoires permettra de faire face aux autres destinations. Ce type de discours ne vaut pas que pour les pourvoiries, mais aussi pour les autres entreprises du milieu forestier qui répondent, elles aussi, aux besoins de la société, comme l'acériculture. Mais sans planification spécifique pour la pourvoirie, il n'y a pas de prise en compte de l'avenir de la pourvoirie. Assez simple.

2. Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le Ministère ?

Il n'est pas ici question d'amélioration du contenu ou du format des plans actuels, mais de revoir complètement l'approche en ce qui concerne les pourvoies.

Les échelles de planification doivent permettre aux gens de se prononcer de façon éclairée. Un plan devrait être un plan, où les acteurs devraient se reconnaître, pas seulement du texte reprenant les éléments généraux existants. Par exemple, un pourvoyeur voudra savoir si les vieilles forêts du ministère seront sur sa pourvoirie et non à 150 km de là. Pas de réponse... Il y a un problème. C'est dans la planification concrète et l'aménagement des forêts qu'il faut investir pour bien aménager nos forêts. Un plan opérationnel qui ne permet pas de connaître les opérations à venir ni les chemins, etc. n'est pas un plan très opérationnel. Les obligations devraient être envers les citoyens et les acteurs du milieu avant tout, pas en fonction des enjeux internes. Mais bon, nous demeurons convaincus que la plupart des gens sont très bien intentionnés, mais nous nous devons de faire connaître notre insatisfaction de ce qui est livré et produit, selon les processus auxquels ils sont soumis.

Pour les pourvoies, il faut un **plan d'aménagement forestier durable par pourvoirie**. Il faut travailler avec les gens concernés à trouver les meilleures solutions appliquées, pour réellement répondre aux divers objectifs spécifiques des pourvoies visées, et y assurer l'avenir des forêts afin de maintenir les bénéfices qu'elles génèrent pour la société.

Il faut que cette planification soit élaborée conjointement avec les professionnels de chacun des principaux acteurs pour assurer que ce soit des plans d'aménagement intégrés et réfléchis qui permettent de réellement tenir compte des divers potentiels, objectifs et enjeux spécifiques, qui favorisent l'adhésion (*article 56 de la LADTF*), et évidemment assurent l'avenir de ces forêts et des bénéfices qu'elles génèrent. Ces plans pourraient faire partie du plan des UA, mais contiendraient une planification et des objectifs spécifiques à chaque pourvoirie.

- Détermination à long terme de la planification du réseau routier et la répartition des interventions dans l'espace et dans le temps associé, etc.
- Juste assez de précision pour permettre de planifier les investissements et les opérations des pourvoies tout en conservant de la souplesse et de l'agilité (3 ans précis — 10 ans clair — long terme prédéterminé pour certains enjeux de façon à assurer la vision d'avenir du territoire, etc.).

Ces plans assureraient **souplesse, agilité et prévisibilité pour tous les acteurs réellement concernés par ces petits territoires touristiques** (plutôt que de gérer des conflits de façon réactive comme c'est le cas en ce moment via des consultations sur des secteurs prédéterminés présentés à la pièce par exemple).

Sous-thème 3. Marché libre des bois

1. Est-il requis de maintenir un marché libre pour obtenir la juste valeur marchande des bois au Québec? Expliquez pourquoi.
2. Quel mécanisme ou quelle amélioration au mécanisme devraient être mis en place pour assurer que les bois récoltés en forêt publique sont vendus à leur juste valeur au bénéfice de tous les Québécois?
3. Quels changements pourraient être apportés au fonctionnement du marché libre des bois afin d'atteindre les objectifs fixés lors de sa création (voir section État des lieux)?

Réponses aux questions 1, 2 et 3

Difficile de se prononcer quand la planification ne se fait déjà pas à la bonne échelle ni de la bonne façon. Peut-être que tous les bois devraient être mis en vente via le BMMB si cela permet de tenir compte de tous les enjeux d'un territoire dans le prix payé et favoriser l'acceptation des besoins de conciliation des usages. Cela implique cependant une vision à plus long terme et des conditions de vente adaptées. Dans tous les cas, une planification intégrée assurant la prise en compte d'une plus grande diversité de bénéficiaires (économique ou autre) permettant de capter les coûts et les investissements demeure une base nécessaire à toute approche dite durable.

Sous-thème 4. Droits forestiers consentis

1. Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Ajouter des obligations de prise en compte des autres usages, assurant notamment de mieux considérer les attentes diversifiées de la population envers leur territoire public dans l'émission des droits forestiers serait pertinent, encore plus dans le contexte de changements climatiques. (Les autres usages sont placés comme des contraintes à la foresterie via des droits donnés sans considération).

Deux économies valent mieux qu'une et la polarisation des positions générées par les façons de faire sectorielles actuelles est une très mauvaise approche. Les pourvoyeurs pourraient-ils se voir octroyer certains droits en lien avec des responsabilités sur leurs territoires (chemins et accès vs autres usages, CCQ) ? Il y a peut-être ici une piste de solutions à certains enjeux.

2. Le Ministère devrait-il délivrer d'autres types de droits ou encadrer l'accès à d'autres ressources? Si oui, lesquels et selon quelles conditions?

Nous ne pouvons que soulever un problème de confiance envers la gestion actuelle des ressources déjà sous sa responsabilité. Il y a actuellement un enjeu important d'émission de droits incompatibles sans aucune forme de considération envers les pourvoies. C'est le cas par exemple de droits à des fins de gravières où non seulement de très grandes superficies se retrouvent totalement décapées, mais aussi où du dynamitage et le va-et-vient constant de la machinerie lourde entravent sérieusement les activités de la pourvoirie et la sécurité de la clientèle. Un autre exemple est le refus de cesser l'émission de droits acéricoles supplémentaires sur une pourvoirie, justifié par le fait qu'aucune étude ne démontrerait que la tubulure acéricole nuirait au passage des orignaux. Des refus de collaboration, l'absence de retour, des informations importantes cachées dans les intentions, des erreurs systématiques de destinataires qui ne se corrigent pas malgré les demandes, etc.

Le MRNF devrait peut-être clarifier l'importance du respect non seulement des gens, mais également des emplois et des activités économiques existantes. C'est la crédibilité même du gouvernement qui est ici en jeu par le mépris des baux de droits exclusifs. Aucune émission de droits ne devrait selon nous pouvoir se faire sur une pourvoirie sans entente ou décision appuyée inscrite dans une démarche structurée. Confier plus de responsabilités et vouloir faire valoir l'expertise des employés du MRNF dans le contexte actuel nous laisse songeurs sur ce qui serait fait de droits supplémentaires pouvant être émis sans encadrement adéquat. Le double rôle de planificateur et de juge des planifications qu'il produit génère déjà suffisamment de cynisme de la part des citoyens que nous représentons.

Complexifier la cohabitation déjà cacophonique en ajoutant des utilisateurs supplémentaires via des droits sur un territoire de pourvoirie ne doit pas être envisagé. Consolider les pourvoiries en respectant leurs droits (existants) et créer un meilleur environnement d'affaires serait de loin préalablement nécessaire. Cela dit, le MRNF génère actuellement une forte modification de l'accès aux ressources via les nouveaux chemins forestiers dans ses plans qui mériteraient d'être réalisés sur la base de directives plus constructives.

Thème 3. Conciliation des usages

1. Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

Il n'y a aucun mécanisme mis en place pour participer. Même l'article 56 de la LADTF a ici été omis malgré le rôle initialement prévu de permettre la participation des pourvoiries en droite ligne avec les modifications légales précédentes, les directives en place au moment de changer la loi, les recommandations des commissions, conciliations, etc. Discuter de sujets généraux (TGIRT) et imposer du travail déjà décidé via des consultations n'est pas de la participation au sens où nous l'entendons ni selon l'esprit de la loi. Une lacune qui doit être corrigée via l'imposition de réaliser une planification par pourvoirie permettant d'assurer le maintien des conditions favorables à long terme.

Les moyens devraient être mis dans l'aménagement intégré appliqué et moins dans les consultations sur du travail que le MRNF ne voudra de toute façon pas reprendre (trop complexe). Accepter de faire des plans par pourvoirie comme moyen de participation serait une démonstration de bonne volonté nécessaire pour rebâtir la confiance.

TLGIRT :

Reconnaître les limites d'une structure de participation volontaire et souvent bénévole et assurer qu'il soit possible de participer réellement à l'élaboration des plans en fonction des enjeux des participants. Respecter **l'article 56 de la LADTF**, serait déjà un début. (**Art. 56** : Implique d'assurer la prise en compte des enjeux des participants aux TGIRT avant toute consultation publique, et permet de travailler de façon spécifique sur certains enjeux comme ceux des pourvoiries.)

Mettre en place des plans d'aménagement forestier durable par pourvoirie permettant de faire une réelle planification d'aménagement forestier intégré. Le niveau local prend son sens au niveau des utilisateurs réels du territoire et de la planification appliquée. Les débats sur les normes ou les consultations en grands groupes sur des sujets dirigés ne sont pas ce qu'il y a de plus productif et ne peuvent remplacer un réel travail de planification forestière intégrée.

Consultation des communautés autochtones :

Il y a des enjeux de nation à nation qui mériteraient d'être adressés afin de faciliter une saine collaboration lorsque vient le temps de déterminer l'avenir du territoire que nous partageons. Le rapprochement est désiré et nous favorisons des communications directes et constructives.

Consultation sur les grandes orientations :

Consulter sans être en mesure de modifier le contenu est plutôt une autre perte de temps à laquelle nous sommes soumis à répétition (en refaisant les mêmes commentaires, évidemment). Des échanges préalables à une consultation demeurent la meilleure garantie de succès. Mieux vaut travailler avec les gens si on veut qu'ils adhèrent à un projet (au lieu de les consulter à la toute fin). Peut-être que de proposer des solutions intégratrices serait plus pertinent que de consulter sur des positions sectorielles.

Consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré :

Les plans sont généralement peu pertinents pour les pourvoiries, complexes et non intégrés. Cela ne sert à rien de mal consulter et cela laisse une impression de tentative par découragement de dédouanement involontaire. « Ça ne sert à rien. Pourquoi leur répondre encore ? Je leur ai déjà dit ! » sont des phrases très récurrentes. Certaines personnes de bonne volonté laissent d'ailleurs la porte ouverte en tout temps, d'autres remettent en question les commentaires ou demandent même de ne pas les émettre.

Assurer l'adhésion en amont et utiliser ce type de procédure pour assurer que l'on a bien capté les intérêts du public en général serait préférable que d'exiger d'une pourvoirie bien connue et délimitée sur le territoire (ayant déjà émis ses commentaires et sa volonté à travailler sur tout plan touchant sa pourvoirie) de remplir des formulaires pour le redire constamment. La participation des pourvoiries va de soi et a toujours été évidente. Cette obligation de commenter chaque fois qu'un nouveau plan est produit pour être impliqué doit être changée. Une modification légale assurant qu'un plan par pourvoirie, qui assure l'avenir et la qualité du milieu forestier, qui soutient nos activités et élaboré conjointement remplace ce jeu et assure la prise en compte systématique des pourvoiries. On veut planifier et aménager de façon intégrée. ISO impose une reconnaissance pour que cela se fasse ? Reconnaissons-le.

Est-ce que tous les usages du territoire forestier public devraient faire l'objet d'un processus d'harmonisation, comme c'est le cas pour l'aménagement forestier? Expliquez pourquoi.

C'est l'idée d'un plan d'aménagement forestier intégré par pourvoirie, le reste des usages est déjà plutôt réglementé. C'est l'aménagement intégré des milieux/territoires forestiers qui est la solution à la cohabitation, pas que chacun consulte l'autre à tout bout de champ. **Donc, tout à fait d'accord de faire participer les forestiers à l'élaboration de plans d'aménagement intégré à long terme qui nous concerne, tous les deux.**

Évidemment, il y a vraiment deux poids deux mesures en termes d'impacts entre des usages ponctuels du milieu et la modification permanente du territoire forestier que génère la récolte et les chemins (qui est actuellement planifiée sous la forme d'approvisionnement d'usine comme méthode de réflexion et d'élaboration, et pour lesquelles les consultations sont surtout esthétiques et très peu harmonieuses).

2. Comment le processus d'harmonisation devrait-il être appliqué lors de la délivrance d'autres droits qui n'en font pas l'objet actuellement, par exemple, les baux de villégiature, les permis de pourvoirie, les droits exclusifs de piégeage?

Il y a un moratoire sur les permis de pourvoiries et il y a déjà un processus très clair pour la délivrance de baux de droits exclusifs dans la loi.

Commencez par accepter de mettre en place un processus d'harmonisation pertinent pour celles qui existent et il nous fera plaisir de convenir de son application aux futures pourvoiries.

L'harmonisation des droits devrait viser à équilibrer les intérêts des différentes parties prenantes tout en préservant la faune, l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures. Peut-être serait-il pertinent qu'un organisme indépendant soit utilisé pour établir un équilibre des usages lors de la prochaine génération de plans, et ce, avant l'émission des droits forestiers actuellement faite sans harmonisation préalable.

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Sous-thème 1. Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie

1. Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Planification intégrée (plans d'aménagement forestier durable par pourvoirie) permettant de générer des contextes d'affaires plus performants et plus durables. Instaurer un climat de complémentarité et d'entraide et amener une synergie des actions des acteurs locaux au lieu de générer des conflits entre eux par des processus et façons de faire non intégrés. Les deux économies sont de loin plus performantes ensemble que l'une au détriment de l'autre.

2. Quelles sont les opportunités d'avenir pour le secteur forestier et les autres activités liées à la forêt, et quels sont les défis régionaux associés?

Nos défis sont avant tout d'ordre local plutôt que régional compte tenu du fait qu'il s'agit de petites zones d'activités bien ciblées sur le territoire dont les ressources ne sont pas nécessairement gérées par les régions où elles se situent (par exemple nous avons une pourvoirie de 60 km² à cheval sur trois régions administratives relevant de 2 UG cela sans compter le secteur faune). Une autre en Abitibi doit faire face aux enjeux de l'usine de Chapais et d'une communauté autochtone en Mauricie. Mais, tout comme pour les défis régionaux, les orientations provinciales doivent permettre de prendre en compte ces enjeux, et ce, tant en termes de moyens financiers que de souplesse.

Il faut qu'il soit possible de répondre aux enjeux locaux en assurant que les moyens et les solutions puissent être adaptés aux réalités spécifiques d'un petit territoire, que ces enjeux soient traités régionalement, localement ou provincialement. Ces enjeux, et surtout les solutions appropriées, sont très variables selon les entreprises et le territoire.

La plus grande opportunité que représente la mise en place de plans par pourvoirie est d'assurer que les générations actuelles et futures puissent, elles aussi, bénéficier des avantages multiples que procurent les milieux forestiers des territoires de pourvoiries. Les plans d'aménagement forestier durables par pourvoirie visent ces objectifs. L'avenir des forêts doit être inclusif et considérer les différentes entreprises du milieu forestier pour le plus grand bien de la population qui bénéficie des services socioécologiques de nos forêts.

3. Quelles actions concrètes pourraient être menées pour que le secteur forestier soit davantage une solution pour la décarbonation de l'économie?

Se rapprocher beaucoup plus des forêts naturelles en suivant, notamment, le volume sur pied (carbone capté), la complexité des écosystèmes (protection contre les insectes, maladies et catastrophes naturelles). Cet objectif fait partie intégrante de notre vision d'avenir des pourvoiries. Le carbone capté en forêt est de loin ce qu'il y a de plus avantageux dans les bilans et le milieu touristique international tend de plus en plus à inclure les bilans carbone dans la promotion des destinations, surtout celles en nature. Nous souhaitons mettre en valeur le bilan carbone des forêts que nous contribuons à mettre en valeur sur les territoires de pourvoiries.

Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier

1. Quelles mesures concrètes pourraient être mises en place pour soutenir l'innovation et la modernisation en aménagement forestier et en opération forestière (récolte et transport)?
2. Quelles sont les opportunités d'avenir pour innover et diversifier l'industrie des produits forestiers, et quels sont les défis associés?
3. Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Très difficile de commenter l'objectif de ce sous-thème alors que d'autres économies existantes et performantes, considérées par beaucoup comme des économies du secteur forestier au sens large, sont considérées comme des contraintes à une vision étroite des entreprises du milieu forestier (pourvoirie pour ne pas les nommer). Il nous faut une explication claire pour comprendre comment on peut prétendre vouloir atteindre un objectif économique ou de diversification en ne le faisant pas. Nous demeurons convaincus de notre pertinence et notre performance demande déjà de revoir et moderniser l'aménagement forestier pour en assurer l'avenir. Pour contribuer à ces objectifs, nous pouvons déjà moderniser l'aménagement forestier en créant des plans par pourvoiries assurant prévisibilité et souplesse.

Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion

1. Quels changements pourraient être apportés pour favoriser l'implication des acteurs régionaux intéressés par la gestion des forêts publiques et assurer la prise en compte de leur choix de développement?

Planifier et aménager à l'échelle des pourvoiries assurerait une collaboration et une optimisation des choix et décisions appliqués entre ceux qui sont vraiment concernés et qui s'y désintéressent par perte de confiance. Les enjeux environnementaux et généraux de la portée d'une région et provincial demeurent très complexes et difficilement tangibles pour un utilisateur autrement que par grands principes.

À une échelle régionale (territoire immense), parler de grands enjeux est correct, mais tenter de répondre aux enjeux locaux en reprenant un exercice normatif déjà réalisé provincialement est une perte de temps et de ressources. La certification forestière est là pour cela.

2. Dans le contexte des territoires délégués, quels changements pourraient être apportés pour optimiser l'aménagement forestier sur ces territoires et s'assurer qu'ils contribuent à l'approvisionnement des usines de transformation et aux retombées économiques régionales?

Changer les façons de faire est nécessaire à bien d'autres endroits et non uniquement sur ces territoires. Diversifier les approches permettrait d'apprendre et d'évoluer. Peut-être que ces régions souhaitent miser sur d'autres besoins ou répondre à d'autres valeurs.